

Édition musicale

Le p'tit mémo expert « métier »



Forme

SARL

Problématiques

Connaissance des sociétés civiles de productions discographiques, maîtrise des particularités de l'Agessa, tenue d'une comptabilité ou de tableau permettant de faire les reversements de redevances ou royalties aux interprètes et aux auteurs.

Avec la crise du disque et de la musique, beaucoup de producteurs se sont lancés dans l'édition musicale. Et pour cause : avec aucun apport à la création, l'entreprise est totalement sans risque et se révèle rentable... à condition de trouver le bon ou la bonne artiste !

Il reste tout de même quelques problématiques à surveiller.

A savoir :

- La connaissance des sociétés civiles de productions discographiques auprès de qui il faut faire certaines déclarations,
- La maîtrise des particularité de l'Agessa pour le reversement des droits d'auteurs,
- La tenue de tableaux ou par le biais de la comptabilité (plus rare) afin de calculer les quotes-parts de recettes revenant à chaque artiste.

Le + de Com'Com

Souvent dépendant d'un seul artiste qui marche bien et qui peut vous « échapper », la perte de ce dernier entraîne de façon irrévocable la cessation de l'activité.

Complément d'informations

[Les entreprises du spectacle, payes intermittents](#)



Fiches Expert

- [À quoi servent les sociétés civiles de productions discographiques](#)



Bibliographie

- [Les contrats 360° : pour une explication des contrats à droits multiples](#)
- [Les contrats de la musique](#)
- [Les contrats d'enregistrement de phonogrammes](#)
- [Le droit des musiciens](#)

